Image not found or type unknown

Transfert de la propriété d'une lgne téléphonique

Par **patdaig**, le **16/04/2014** à **15:36**

bonjour
est-ce qu'un maire peut transférer définitivement la propriété d'une ligne téléphonique appartenant à la mairie à son compte personnel dans l'interime ou il a perdu les élections et la date du transfert de pouvoir de maire soit 5 jours.
si une personne connait la réponse je la remercie d'avance

Par **Jibi7**, le **16/04/2014** à **19:00**

Hello patdaig

pour n'importe quel particulier faire transferer une ligne suppose d'en être titulaire a titre perso et d'en régler les factures personnellement et non par la commune.
Si les factures et intitulés de la ligne ne correspondent pas il y a abus de pouvoir ou autre manoeuvre a voir avec les services controlant (préfecture, cour des comptes ??)
Le secrétaire de mairie devrait pouvoir au moins verifier la situation comptable.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés